



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 35376

Texte de la question

M. Michel Françaix attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les préoccupations que suscite la situation des établissements recevant des personnes âgées. Ces préoccupations ont notamment conduit la Fédération hospitalière de France à dénoncer les limites du plan gouvernemental « Vieillesse et solidarité », lequel n'offre pas de perspectives pour la mise en sécurité et la rénovation du bâti médico-social de ces équipements. Aujourd'hui, les politiques d'investissement mises en oeuvre par leurs responsables sont à la seule charge des résidents, au travers de prix de journée qui conduisent désormais à des moyennes contributives de 1 300 euros par personne et par mois, quand le niveau moyen des retraites s'établit à 1 100 euros mensuels, niveau qu'une très grande majorité de personnes âgées et retraitées est d'ailleurs très loin d'atteindre. Il lui demande quelles dispositions il entend mettre en oeuvre pour pallier ces difficultés et répondre en particulier aux propositions soumises au Gouvernement que sont : la suppression de la taxe sur les salaires versés par ces établissements ; la création d'un office national pour l'évaluation du bâti médico-social ; la mise à disposition de ces structures, au cours des quatre prochaines années, de subventions d'investissement à partir du plan Vieillesse et solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35376

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1717